

PROCES - VERBAL

CONSEIL PORTUAIRE DU PORT DE L'AYGUADE

Séance du 30 MARS 2021 à 10h30

Espace Nautique du Port d'Hyères



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

SERVICE DES PORTS

FICHE DE PRESENCE

Etaient présents :

Monsieur BRUNEL, Adjoint aux Ports - Iles - Plages
Monsieur SANGUIGNOL, Directeur des ports
Monsieur QUILLIER, Représentant des Usagers du port
Monsieur DURAND, Représentant des Usagers du port
Monsieur PARICHAULT, Représentant des Usagers du port
Madame CURNILLON, Représentant des Associations Sportives et Touristiques
Monsieur HENRY, Représentant des services nautiques
Monsieur SALSOU, représentant de la CCI du Var

Etaient invités :

Madame COLL, co-présidente de la Fédération Varoise des Activités Nautiques - Environnement
Madame SELLAOUI, Directrice Adjointe des ports
Monsieur GRIMARD, Service des ports
Madame CADIOU, Service des ports
Monsieur RUMELHART, Service des ports
Madame HOET, Service des ports

Etaient excusés :

Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint
Monsieur BERNARDI, Conseiller municipal Délégué aux Ports, plages et îles
Monsieur ROUX, Représentant du Conseil Départemental
Monsieur CHOPPE, représentant des associations sportives et touristiques
Monsieur HILY, président de la Fédération Varoise des Activités Nautiques - Environnement
Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités, nautiques pêche plaisance

Envoi des Convocations par mail le 11 Mars 2021

Envoi des documents par mail le 18 Mars 2021

ORDRE DU JOUR

1. Validation du compte-rendu de la séance précédente
2. Compte de Gestion – exercice 2020
3. Compte Administratif – exercice 2020
4. Affectation du résultat 2020
5. Budget Primitif 2021
6. Questions diverses

M. BRUNEL ouvre la séance à 10h40 et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

QUESTION1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE DU 23FEVRIER 2021.

Après avoir procédé à l'appel, M.BRUNEL propose l'approbation du Procès-verbal du Conseil Portuaire du 23 FEVRIER 2021.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION2- COMPTE DE GESTION – Exercice 2020

M.BRUNEL présente le compte de gestion.

Pour l'exercice 2020, le trésorier municipal d'Hyères, comptable de la commune, a établi le compte de gestion en constatant toutes les opérations passées au titre de la gestion de l'exercice y compris celles effectuées au titre de la journée complémentaire.

Cet état de situation de l'exercice clos, présente :

- Le recouvrement effectué et les restes à recouvrer
- Les dépenses faites et les restes à réaliser
- Les crédits annuels
- L'excédent définitif des recettes

Il est proposé d'arrêter le compte de gestion 2020 comme ci-dessous :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	19 325,13		-17 330,03	1 995,10
Fonctionnement	157 388,08		-27 160,73	130 227,35
TOTAL	176 713,21	0,00	-44 490,76	132 222,45

M.BRUNEL précise que ces montants seront analysés dans le compte administratif qui suit.

Aucune question n'étant posée, M.BRUNEL passe au vote

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 3 – COMPTE ADMINISTRATIF- Exercice 2020

M.BRUNEL présente le compte Administratif comme l'acte qui termine le cycle annuel budgétaire et qui retrace l'exécution budgétaire de l'année. Ainsi il a été précédé par :

- Le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 24.07.2020
- Le vote du budget primitif intervenu à la même date.

Le rapport de présentation, que constitue ce compte Administratif, a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes Budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal de l'instruction comptable et budgétaire.

La parole est passée à M. SANGUIGNOL qui présente le tableau récapitulatif suivant :

LE RESULTAT DE L'EXERCICE

Section d'exploitation	Dépenses	Recettes
Réalisé	561 377,89	534 217,16
Résultat reporté de 2019		157 388,08
Total des dépenses et des recettes	561 377,89	691 605,24
Solde d'exécution de la section d'exploitation	130 227,35	
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Réalisé	196 293,28	178 963,25
Résultat reporté de 2019		19 325,13
Total des dépenses et des recettes	196 293,28	198 288,38
Restes à réaliser	81 393,35	
Solde d'exécution de la section d'investissement	-79 398,25	
Résultat global	50 829,10	

Les recettes réelles d'exploitation se sont élevées à 534 K€ dont 443 K€ proviennent des droits d'amarrage (en baisse de 3% par rapport à 2019) et 87 K€ des reprises sur provisions (affaire Gourrier).

Le total des dépenses est de 561.377,89 se décomposant en dépenses réelles d'exploitation pour 382 K€ et en dotations aux amortissements pour 179 K€.

L'exécution 2020 de cette section se clôture avec un déficit de 27 K€ auquel il convient d'ajouter le résultat reporté de 2019 de 157 K€ soit un résultat de 130 K€.

En dépenses d'investissement, nous retrouvons :

- 18 K€ de remboursement en capital de la dette. Ainsi le capital restant dû au 31 décembre était de 120 K€ et la capacité de désendettement de 0,79 année ;
- 178 K€ au titre de l'équipement dont 165 K€ de recalibrage.

Les restes à réaliser, d'un montant de 81 K€, concernent majoritairement les travaux du quai des plaisanciers qui ont satisfait les usagers. Le financement de ces dépenses a été assuré uniquement par l'autofinancement.

Cette section se clôture en déficit de 17 K€ auquel il convient d'ajouter le résultat reporté de 2019 de 19 K€ et un solde de restes à réaliser de -81 K€ soit un besoin de financement de 79 K€ (déficit).

Ce besoin de financement fera l'objet d'une couverture au budget primitif 2021 par une partie du résultat d'exploitation. Le résultat net global se calcule donc à 51 k€ .

M.SANGUIGNOL ajoute qu'à partir du 06 Avril, les travaux de dragage vont commencer.

M.PARICHAULT demande alors s'il y a des nouvelles de l'affaire TOMASI. M.SANGUIGNOL répond par la négative et confirme que le quai côté Tomasi ne pourra pas être rénové dans sa totalité puisqu'il n'est pas sur le domaine de la commune. Monsieur le Maire a reçu plusieurs fois les propriétaires sans trouver d'issue à ce jour. Il est donc procédé à des petites réparations pour éviter que les gens ne se blessent mais pas de rénovation. M.PARICHAULT demande s'il serait possible de les exproprier. M.SANGUIGNOL répond que le sujet porté par le service foncier de la ville et Monsieur Le Maire qui, pour le moment, privilégie la phase de négociation dont nous n'avons pas de nouvelle. Il y aurait à priori 5 ayants-droits, ce qui apporte une difficulté supplémentaire à ce dossier.

M.BRUNEL insiste sur les taux de réalisation très proches de la réalité puisqu'ils sont de 100.47% en recette et 96.18% en dépenses. Ce qui signifie que, malgré la crise sanitaire et ses incertitudes, les estimations de l'analyse financière étaient assez précises et finalement proches de la réalité.

Plus aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE: POUR : UNANIMITE

QUESTION 4 – AFFECTATION DU RESULTAT 2020

M.BRUNEL rappelle qu'il a été constaté un excédent d'exploitation au port de l'Ayguade.

Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Le solde est affecté en un excédent d'exploitation reporté ou en une dotation complémentaire en réserve.

En conséquence, il est proposé d'affecter ces résultats d'exploitation comme suit :

- d'affecter la somme de 79 398,25€ en recettes d'investissement au compte 1068
- de reporter la somme de 50 829,10€ en recettes d'exploitation au compte 002

M.BRUNEL précise que ces résultats se retrouveront dans le budget 2021.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 5-BUDGET PRIMITIF 2021

M.BRUNEL explique que le Budget primitif 2021 constitue la traduction des orientations budgétaires débattues lors du conseil municipal du 26 février dernier. Il transpose sous forme de propositions nouvelles ces orientations, intègre également les restes à réaliser d'investissement et la reprise des résultats de l'exercice 2020 conformément au projet de délibération présenté lors de cette même séance.

Il est proposé d'adopter le budget primitif qui s'élève à :

- SECTION D'INVESTISSEMENT.....	482 243,35 €
- SECTION D'EXPLOITATION.....	514 584,10 €

	996 827.45 €

M.BRUNEL passe la parole à M.SANGUIGNOL qui détaille les différents tableaux du BP à l'appui d'une projection.

Mme CADIOU signale qu'il y a un remboursement d'impôt de 15000€ car le port a versé trop d'acomptes. Il n'y aura donc pas d'impôt sur les bénéfices en 2021.

M.SANGUIGNOL confirme ce qui a été présenté au Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) en séance du 26 février dernier (travaux de recalibrage, réhabilitation de l'aire de carénage (si demande de la DDTM) et maîtrise d'œuvre pour les futurs travaux de modification de la digue.

Ces équipements seront financés par l'autofinancement et par un emprunt d'environ 157 k€ pour les quais (sur 25 ou 30 ans) qui constituent les infrastructures mêmes du port.

M.PARICHAULT demande si la digue peut être subventionnée. M.SANGUIGNOL lui rappelle qu'un port est considéré comme une entreprise commerciale à qui aucune subvention ne peut être accordée (sauf pour projet très particulier).

M.PARICHAULT demande si la nature des travaux a pu être affinée. M.SANGUIGNOL répond que l'étude a été faite il y a environ 3 ans.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : **POUR : UNANIMITE**

QUESTIONS DIVERSES :

M.BRUNEL informe de la démission de M.LONG de son poste de titulaire au Conseil Portuaire de L'Ayguade pour des problèmes de santé. A ce jour, c'est Mme Curnillon qui le supplée.

Monsieur le Maire a souhaité désigner un nouveau titulaire en la personne de M. Yannick CHOPPE qui sera présent au prochain conseil portuaire en tant que représentant des associations sportives et touristiques.

1^{ère} question :

M. BRUNEL souhaite que M.SANGUIGNOL revienne sur le projet de la modification de la digue de l'Ayguade.

M .SANGUIGNOL rappelle qu'ayant tous les éléments, la préparation d'un dossier d'autorisation est en cours de finalisation pour partir à l'instruction dans le courant du mois d'avril.

Parallèlement, il sera recruté un maitre d'œuvre qui pilotera cette opération. En effet, indépendamment du départ à la retraite de M. SANGUIGNOL et de l'arrivée de son successeur (date à ce jour non définie), le projet ne peut pas prendre de retard au regard des contraintes de fréquentation du port. Seul un maitre d'œuvre extérieur permettra l'avancement du projet en rendant compte à M.BRUNEL et M.WERBER pendant la passation de la direction.

Le dossier devrait donc être traité en fin d'année pour début des travaux en 2022. Le maître d'œuvre sélectionné devra aussi préparer le dossier de marché qui devra être passé pour la fin de l'année. Il est toutefois trop tôt pour dire si les travaux se feront avant ou après l'été 2022.

M.BRUNEL rappelle que l'objectif raisonnable est Octobre 2022 mais que le dossier est plus complexe à traiter car il intervient en partie en dehors de l'emprise portuaire. Cela nécessite des études plus importantes. M.SANGUIGNOL précise que la DDTM est à convaincre alors même que cette modification de digue va changer les quantités de sédiments à draguer dans la passe du port, voire pour certaines années les supprimer tout en résolvant le problème d'engraissement des plages. M.SANGUIGNOL rappelle que les sédiments vont être déportés sur les plages (environ 3.000m³, quasiment que des beaux sables) grâce à la forme de la nouvelle digue. Cela supprimera le besoin de les déposer sur le site des Salins (tant que la convention tripartite existe) ou sur d'autres sites quand les Salins ne voudront plus de nos sédiments, avec des économies pour le port. Cela supprimera aussi le besoin de rechargement des plages de la rade d'Hyères que la commune connaît aujourd'hui.

2^{ème} question :

M. PARICHAULT demande si le projet de navette est toujours d'actualité. M.SANGUIGNOL lui répond par l'affirmatif mais rappelle que ce projet est lié à la reprise de Port Pothuau (port militaire) sur lequel les équipes de la commune travaillent.

M.SANGUIGNOL rappelle que le projet de l'Ayguade intégrera ce projet de navette. M.PARICHAULT souhaite savoir si ce quai « Navette » permettra la création de nouveaux postes d'amarrage. M.SANGUIGNOL explique que cela pourrait éventuellement être le cas mais que cela ne constitue absolument pas l'objectif principal de ces travaux. Il complète en précisant que cela pourrait être mal perçu par la DDTM de sortir de l'emprise portuaire pour créer des postes d'amarrage alors que le projet de « navette » qui s'inscrit dans le lien entre les différents ports de la ville d'Hyères suscite leur intérêt.

M.SANGUIGNOL montre à l'appui de la projection à l'écran du port actuel de l'Ayguade l'emprise de ce que pourrait être la nouvelle digue.

3^{ème} question :

M. DURAND demande, pour rajouter une touche écologique au projet, s'il serait possible d'intégrer une nursery à poissons à l'embouchure de la digue.

M.SANGUIGNOL rappelle que c'est le cas au port St Pierre où cela fonctionne très bien. Dans le cas de l'Aiguade, cela ne pourrait pas se faire car il y a des arrivées d'eau douce.

Les questions diverses étant terminées, M. BRUNEL clôt la séance de ce conseil Portuaire du Port de L'Aiguade à 11h25.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères
L'Adjoint aux Ports, Plages et Iles



M. Jean-Luc BRUNEL